

## **DÉPOSITIONS DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ET LES DROITS D'INSCRIPTION**

Les personnes intéressées par la formation doivent déposer une demande de pré inscription auprès du comité de direction avant la fin du mois de juillet de chaque année.

Les personnes autorisées à suivre l'enseignement du Diplôme Toxicologie– pharmacovigilance doivent confirmer leur inscription annuelle, entre le 01 et le 15 septembre de chaque année, auprès de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat après avoir reçu une autorisation écrite du comité direction.

La formation débutera une semaine après la fin des inscriptions (la date sera précisée et communiquée aux inscrits)

Les personnes inscrites à la formation doivent s'acquitter des droits d'inscription selon les catégories suivantes:

- Etudiants : 2000 DH
- Médecins et pharmaciens généralistes et spécialistes : 4000 DH
- Médecins et pharmaciens des entreprises : 6000 DH